

INVESTISSEMENTS

BNP Paribas S.A. (FR)

Callable Green

Certificate 2027

Instrument dérivé de droit anglais
émis par BNP Paribas S.A. et distribué
par Beobank NV/SA.



- Une durée d'investissement de **6 ans**.
- Prix de souscription incluant les frais d'entrée : 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- **Remboursement anticipé possible à la discrétion de l'émetteur** de 100% du capital plus un coupon dont la valeur augmente chaque année et est connue dès le départ, à partir de la troisième année, sauf faillite ou risque de faillite de BNP Paribas S.A. (émetteur). Si l'émetteur décidait de procéder au remboursement anticipé du produit, il le ferait plus probablement en fin de vie du produit et dans le cas d'une forte hausse du sous-jacent ou en cas de baisse de son taux de financement.
- Les modalités de remboursement et de rendement sont associées à l'**indice Solactive Human Capital World MV (Price)**, composé de 50 actions d'entreprises internationales sélectionnés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ET présentant une stratégie de valorisation du capital humain.
- **Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'indice à l'échéance**. La perte potentielle est toutefois limitée à 10%¹ maximum. Même en cas de recul plus sévère de l'indice, le capital sera donc remboursé à 90% minimum de la valeur nominale (soit 900 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur.
- En cas d'évolution favorable de l'indice, la prime de remboursement sera égale à **100% de l'évolution positive enregistrée par l'indice**.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur.

Nous vous conseillons de lire attentivement la Documentation juridique (telle que définie dans ce document) avant d'investir dans ce produit. En cas de plainte, vous pouvez vous référer à la section «Services plaintes» en page 11 de ce document.

Type d'investissement

Soutenir des projets axés sur le thème de l'environnement

Objectif du produit

Focus sur l'indice Solactive Human Capital World MV (Price)

BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 est un instrument dérivé émis par BNP Paribas S.A.. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance, dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

Conscientes du rôle qu'elles ont à jouer dans la lutte contre le changement climatique, de nombreuses entreprises internationales, relevant de secteurs variés, ont déjà commencé à reconsidérer leur modèle économique afin de réduire leur empreinte carbone. Mais cet engagement est loin d'être suffisant. De gré ou de force, toutes les entreprises seront amenées à suivre le même chemin.

En investissant dans **BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027**, les fonds collectés permettront à BNP Paribas de soutenir le financement de projets, dans plusieurs régions du monde, visant à apporter une réponse au changement climatique et à la transition énergétique.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Votre rendement potentiel est en effet associé à la performance de l'indice **Solactive Human Capital World MV (Price)**. Comme vous n'investissez pas directement dans les actions qui composent l'indice, vous n'exposez donc pas votre capital au risque élevé de ce type d'actifs. Au contraire, vous savez dès le départ qu'en cas d'évolution adverse de l'indice à l'échéance, la perte de capital sera limitée à -10% maximum, même en cas de recul plus sévère. En revanche, si l'indice progresse par rapport à son niveau initial, vous bénéficierez d'une prime de remboursement égale à 100% de toute performance positive enregistrée par l'indice.

L'indice Solactive Human Capital World MV (Price) est le fruit d'une étroite collaboration entre Solactive et Vigeo Eiris.

- **Vigeo Eiris** est une agence indépendante internationale de recherches et services ESG (Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise) à destination des investisseurs et des organisations privées, publiques et associatives.
- **Solactive**, créé en 2007, est un fournisseur allemand spécialisé dans le développement, le calcul et la gestion d'indices des marchés financiers.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux partenaires sur www.vigeo.com et www.solactive.com

Lancé en août 2017, l'indice Solactive Human Capital World MV (Price) a pour objectif de refléter les performances boursières de 50 entreprises internationales, sélectionnés selon une méthodologie permettant de composer un portefeuille géographiquement diversifié d'actions internationales présentant un score supérieur au score moyen de leur zone géographique tant au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) que sur le plan de la valorisation du capital humain, présentant un rendement du dividende attendu relativement élevé, et formant ensemble le portefeuille affichant la plus faible volatilité possible.

La composition de l'indice est revue tous les 3 mois, ce qui permet d'éliminer les actions qui ne répondent plus aux critères de sélection durables et/ou financiers.

L'indice Solactive Human Capital World MV (Price) adossé au Certificat est un indice de type "Price". Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Vous trouverez la composition de l'indice Solactive Human Capital World MV (Price) et pourrez en suivre l'évolution sur <https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLA3UH0>.

La crise actuelle de Covid-19 oblige plusieurs entreprises à réduire, reporter ou suspendre temporairement leurs paiements de dividendes. Même si un indice «Price» ne réinvestit pas les dividendes dans l'indice (par opposition à un indice «Total Return»), la réduction, le report ou la suspension des paiements de dividendes peuvent avoir un impact sur l'évolution de l'indice. L'ampleur et la durée de cet impact sont difficiles à estimer.

Donner une dimension environnementale à votre placement

BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 présente une particularité innovante : votre capital sera alloué au financement de projets ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, les fonds levés seront investis par BNP Paribas pour financer des projets favorisant la lutte contre le changement climatique et ainsi accompagner la transition énergétique. Les investisseurs donnent ainsi à leur placement une dimension environnementale.

Cet Instrument dérivé respecte les Critères Obligations Vertes (Green Bond framework) de BNP Paribas S.A. établi en conformité avec les Principes Obligation Vertes (Green Bond Principles) élaborés par l'International Capital Markets Association (ICMA), comme l'atteste le second avis rendu par ISS-Oekom, service de recherche externe indépendant.

BNP Paribas S.A. s'emploie à allouer les fonds récoltés à des initiatives ou des activités dans plusieurs régions du monde à bénéfice environnemental, et ce au travers de prêts accordés aux acteurs jugés éligibles.



La sélection des actifs est réalisée par le Comité Obligations Vertes de BNP Paribas S.A. parmi les actifs existants, et ce en utilisant des filtres internes. Cette sélection est ensuite examinée par un service de recherche externe indépendant (ISS-Oekom) qui rend un second avis. Finalement les actifs verts éligibles sélectionnés sont vérifiés avant l'émission par un auditeur externe (Ernst & Young).

BNP Paribas S.A. s'attache à évaluer les projets éligibles en respect de ses procédures internes en matière notamment de connaissance de la clientèle (KYC - Know Your Customer), de risque de crédit et de Responsabilité Sociale et Environnementale (normes RSE).

Les projets sont ainsi choisis au regard de leur impact positif sur l'environnement et peuvent couvrir des secteurs éligibles aussi diversifiés que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports publics, le traitement et la gestion des eaux, le recyclage.



En revanche, BNP Paribas S.A. exclut spécifiquement de sa liste les secteurs suivants: défense, huile de palme, pâte à papier, énergie nucléaire, production d'énergie à partir du charbon, industrie minière, pétrole et gaz non conventionnels, industrie du tabac.

BNP Paribas S.A. assure un suivi de l'utilisation des fonds. Le produit net de l'émission de BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027, sera alloué pendant la durée de vie de l'Instrument dérivé au financement d'un ensemble d'Actifs Verts Éligibles unique pour financer les projets identifiés au préalable par BNP Paribas S.A. Aussi longtemps que le produit net de BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 n'aura pas été alloué ou réalloué, selon le cas, à des Actifs Verts Éligibles, l'émetteur investira le solde du produit net, à son entière discrétion, en espèce et/ou équivalent et/ou dans d'autres instruments négociables liquides.

Ce dernier s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réallouer dès que possible, les fonds issus du remboursement des prêts, ou de tout autre forme de financement qui cesserait de constituer un actif vert éligible, au financement de nouveaux Actifs Verts Éligibles.

BNP Paribas informe les investisseurs, et ce de manière continue, sur l'utilisation du produit net de l'émission BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 par l'intermédiaire de ses systèmes internes d'information, et notamment via son site Internet.



Chaque année, BNP Paribas publie un rapport dont l'objectif est notamment d'informer les investisseurs du montant des Actifs Verts Éligibles et de l'utilisation des fonds, et de faire état de divers indicateurs de mesure des impacts sur l'environnement. Ce rapport est disponible à tous sur son site : <https://invest.bnpparibas.com/responsabilite-sociale-et-environnementale/obligations-vertes-en-green-bond-issues>.

Ainsi, cet Instrument dérivé permet de conjuguer rendement financier potentiel et impact environnemental positif

Et ce, tout en acceptant un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance.

Pour en savoir plus sur les projets environnementaux et le Cadre relatif aux Obligations Vertes de BNP Paribas, veuillez consulter le site : <https://invest.bnpparibas.com/en/green-bond-issues> (en anglais uniquement).

Description de l'indice Solactive Human Capital World MV (Price)

Méthodologie de sélection des 50 actions :

1 Univers d'investissement

L'univers de Vigeo correspond aux actions cotées des principaux indices de référence dans les zones géographiques suivantes : Europe, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Océanie. L'univers d'investissement fourni par Vigeo à Solactive comprend plus de 2 700 entreprises.

2 Deuxième filtre : évaluation "Capital humain"²

Sélection des entreprises présentant un score "People" supérieur au score moyen de leur zone géographique et au minimum égal à 30 sur 100.

Le score "People" de Vigeo Eiris tient compte de deux axes essentiels² :

- le travail équitable : promotion de la diversité, proposition d'un travail décent, protection des droits du travail, rémunérations équitables, sécurité des conditions de travail, etc. ;
- le développement sociétal : protection des droits humains fondamentaux, soutien à la réduction des inégalités sociales, aide au développement des communautés locales, respect d'une fiscalité équitable, promotion de chaînes d'approvisionnement responsables, etc.

• **L'univers se réduit à 739 actions.**

3 Premier filtre : critères ESG

Vigeo Eiris note les entreprises sur la base de 38 critères d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») regroupés en 6 domaines, avec des notes allant de 0 à 100¹.

Exclusion des entreprises sur base des critères ESG :

- présentant un score ESG, établi par Vigeo Eiris, inférieur au score moyen de leur zone géographique et un score minimum de 30/100 ;
- présentant une implication majeure dans l'armement, l'alcool, le tabac, les jeux de hasard, la pornographie ou le nucléaire ;
- impliquées dans des controverses critiques portant sur l'environnement, les Droits de l'Homme ou le droit au travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail ou ayant une implication certaine dans la production ou l'extraction de charbon ou de sables et schistes bitumeux.

• **L'univers se réduit à environ 960 actions.**

4 Troisième filtre : 3 critères financiers

Liquidité : sélection des actions les plus liquides (volume d'échange moyen sur 6 mois supérieur à 5 millions EUR).

Dividendes estimés : sélection des actions figurant dans le premier quart du classement établi sur base des dividendes estimés (et non des dividendes historiques) par Factset, société multinationale de gestion de données financières, avec au minimum 10% et maximum 50 % d'actions dans chacune des 4 zones géographiques. Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles vont distribuer, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

Volatilité minimale³ : les actions satisfaisant aux critères énoncés ci-dessus sont ensuite combinées entre elles pour composer tous les portefeuilles possibles (répondant aux contraintes ci-dessus) et en évaluer la volatilité, calculée sur la base de données historiques.

Limites imposées dans la composition du portefeuille :

- 50 actions ;
- maximum 33% d'actions appartenant au même secteur ;
- poids d'une action = minimum 1% et maximum 5% du portefeuille.

Le portefeuille présentant la plus faible volatilité sur 6 mois est retenu.

INDICE SOLACTIVE HUMAN CAPITAL WORLD MV (PRICE)

(1) Vous trouverez plus de détails sur la méthodologie appliquée par Vigeo Eiris à l'adresse suivante : <http://vigeo-eiris.com/fr/a-propos/methodologie-assurance-qualite/>.

(2) Les détails de la notation sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.vigeo-eiris.com/wp-content/uploads/2019/05/1901_12-engagements-Vigeo-VF.pdf.

(3) Volatilité : Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Composition de l'indice en date du 13 octobre 2020

Société	Pays	Secteur
APA GROUP	Australie	Industrie
AT&T	Etats-Unis	Technologie
BCE INC	Canada	Technologie
BOC HONG KONG HOLDINGS LTD ORD	Hong Kong	Finance
COFINIMMO SA	Belgique	Finance
COVIVIO SA	France	Finance
DAIWA SECURITIES GROUP INC ORD	Japon	Finance
DANONE SA	France	Consommation non durable
DENKA CO LTD	Japon	Industrie
GECINA SA	France	Finance
GILEAD SCIENCES INC	Etats-Unis	Santé
HKT TRUST AND HKT LTD	Hong Kong	Technologie
IRON MTN INC	Etats-Unis	Finance
JANUS HENDERSON GROUP PLC	Jersey	Finance
KDDI CORP (DDI) ORD	Japon	Technologie
KELLOGG CO	Etats-Unis	Consommation non durable
MINERAL RESOURCES LTD ORD	Australie	Matières premières
MS&AD INS (MITSUI SUMITOMO) ORD	Japon	Finance
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE ORD	Japon	Technologie
NN GROUP NV	Pays-bas	Finance
NOMURA HOLDINGS INC ORD	Japon	Finance
NOVARTIS AG	Suisse	Santé
ORACLE CORP JAPAN ORD	Japon	Technologie
ORION OYJ CLASS B	Finlande	Santé
PCCW LTD ORD	Hong Kong	Technologie
PFIZER INC	Etats-Unis	Santé
POLA ORBIS HOLDINGS INC ORD	Japon	Consommation non durable
RED ELECTRICA CORP SA	Espagne	Services aux collectivités
REGIS RESOURCES LTD	Australie	Matières premières
ROGERS COMMUNICATIONS INC-B	Canada	Technologie
ROYAL BANK OF CANADA	Canada	Finance
ROYAL KPN NV	Pays-bas	Technologie
SHIMIZU CORP ORD	Japon	Industrie
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS LIMITED	Singapour	Technologie
SNAM SPA	Italie	Services aux collectivités
SOMPO HOLDINGS INC	Japon	Finance
SUEZ	France	Services aux collectivités
SUN HUNG KAI PROPERTIES	Hong Kong	Finance
SWIRE PROPERTIES LTD	Hong Kong	Finance
SWISSCOM AG	Suisse	Technologie
TAISEI CORP ORD	Japon	Industrie
TAKEDA PHARMACEUTICAL	Japon	Santé
TELIA CO AB	Suede	Technologie
TELSTRA CORP LTD	Australie	Technologie
TELUS CORPORATION	Canada	Technologie
TERNA SPA	Italie	Services aux collectivités
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	Japon	Finance
UNITED OVERSEAS BANK LTD	Singapour	Finance
UNITED UTILITIES PLC	Royaume-unis	Services aux collectivités
VALMET CORP	Finlande	Industrie

Source : BNP Paribas, Solactive (au 13/10/2020).

Mécanisme de rendement potentiel

Chaque année, à partir de l'année 3, si l'émetteur décidait de procéder au remboursement anticipé du produit, alors l'investisseur reçoit à la date correspondante l'intégralité du capital¹ et un coupon équivalent à 4 %¹ multiplié par le nombre d'années écoulées depuis le 11 janvier 2021. Si l'émetteur décidait de procéder au remboursement anticipé du produit, il le ferait plus probablement en fin de vie du produit et dans le cas d'une forte hausse du sous-jacent ou en cas de baisse de son taux de financement.

Année	Date du remboursement ¹ anticipé éventuel	Montant du remboursement	Rendement actuariel ²
3	11 janvier 2024	100% + 12% = 112%	3,15% ³
4	13 janvier 2025	100% + 16% = 116%	3,25% ³
5	12 janvier 2026	100% + 20% = 120%	3,29% ³

À l'échéance, soit le 11 janvier 2027, les modalités de remboursement et de rendement de la BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 seront déterminées par l'évolution de l'indice Solactive Human Capital World MV (Price) par rapport à sa valeur initiale.

- **En cas de recul de l'indice**, le remboursement sera calculé comme suit : 100% diminué par le pourcentage de baisse de l'indice limité à -10% maximum, soit un remboursement minimal de 90% de la valeur nominale¹ (900 EUR par coupure).
- **En cas de stabilité ou de progression de l'indice**, la BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 donnera droit¹ :
 - au remboursement à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure), et
 - à une prime de remboursement égale à 100% de l'éventuelle performance positive de l'indice quelle qu'elle soit.

Valeurs de l'indice

Valeur initiale : cours de clôture du 4 janvier 2021.

Valeur finale : moyenne des cours de clôture relevés aux 19 dates d'observation suivantes : 30 juin 2025, 28 juillet 2025, 28 août 2025, 29 septembre 2025, 28 octobre 2025, 28 novembre 2025, 29 décembre 2025, 28 janvier 2026, 2 mars 2026, 30 mars 2026, 28 avril 2026, 28 mai 2026, 29 juin 2026, 28 juillet 2026, 28 août 2026, 28 septembre 2026, 28 octobre 2026, 30 novembre 2026, 28 décembre 2026.

Performance finale : la performance finale telle que calculée ci-dessus pourra être tant inférieure que supérieure à la performance de l'indice réellement observée à l'échéance.

Exemples chiffrés

Donnés à titre purement illustratif, les exemples suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice Solactive Human Capital World MV (Price) et ne constituent pas une indication quant au rendement final.

	Exemple négatif	Exemple neutre	Exemple positif
Performance finale de l'indice ⁴	-25%	3%	16%
Prime de remboursement attribuée ¹	/	3% x 100% = 3%	16% x 100% = 16%
Remboursement ¹ à l'échéance	90%	103%	116%
Rendement actuariel ²	-2,06% ³	0,16% ³	2,16% ³

- (1) Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur.
- (2) Sur base du prix de souscription de 102%.
- (3) Avant déduction du précompte mobilier.
- (4) Performance moyenne finale telle que calculée ci-dessus.

Scénarios de performance

Les scénarios de performance sont repris dans le Document d'Informations Clés (KID) de l'Instrument dérivé, disponible sur <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>. Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

Prospectus

Le **Prospectus** est constitué :

- du **Prospectus de base** pour l'émission de Certificats non subordonnés sous le programme "Base Prospectus for the issue of Certificates" daté du 2 juin 2020, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris. L'approbation par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'instrument de dette structuré ;
- de ses **suppléments** datés du 6 juillet 2020, du 17 août 2020 et du 25 septembre 2020, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir ;
- du **résumé spécifique** à l'émission, rédigé en français ; et
- des **Final Terms** rédigées en anglais et datées du 26 octobre 2020.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés et un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>.

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Beobank et publié une fois par mois sur le site <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>.

Principaux risques

Le remboursement du capital à 100% de la valeur nominale n'est pas prévu dans tous les cas :

En cas d'évolution adverse de l'indice Solactive Human Capital World MV (Price) à l'échéance, l'investisseur subira une perte de capital. Celle-ci sera toutefois limitée à -10% maximum, même si le recul de l'indice est plus sévère.

Risque de crédit :

En acquérant cet Instrument dérivé, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'émetteur. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in⁽¹⁾), en cas de défaillance probable ou certaine de l'émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification des principaux termes et conditions (y compris potentiellement d'extension de la maturité de ses titres de créance). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie de son capital.

(1) Les passifs de l'émetteur étant, sur la base d'une analyse juridique interne à BNP Paribas selon le droit français, exclus du champs d'application du bail-in.

Risques liés à l'indice sous-jacent :

Lancé en août 2017, l'indice Human Capital World MV (Price) ne dispose que d'un historique limité. En cas d'événements exceptionnels affectant l'indice (suspension, non publication), l'agent de calcul (AdC) des Certificats, en l'occurrence BNP Paribas Arbitrage S.N.C., en informera les investisseurs et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'AdC, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, l'AdC procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Certificats.

Risque de liquidité :

Cet instrument dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" en page 10).

Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché) :

Le droit au remboursement à 90% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cet instrument dérivé fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice sous-jacent et celle des taux d'intérêt. En cas de remboursement anticipé à la discrétion de l'émetteur, l'investisseur est remboursé à hauteur de 100 % du capital investi.

Risque de moindre performance en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur :

Le caractère «callable» des notes agit comme un plafond à la performance, dans la mesure où il ne permet pas de bénéficier pleinement d'une hausse importante de l'indice.

Cas de remboursement anticipé possible :

En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Certificats (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Certificats), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Certificats d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Certificats. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

Risques liés à l'instrument dérivé vert :

Le produit net de l'émission de BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027, sera alloué pendant la durée de vie du titre au financement d'un ensemble d'Actifs Verts Éligibles unique pour financer les projets identifiés au préalable par BNP Paribas S.A. Aussi longtemps que le produit net de BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 n'aura pas été alloué ou réalloué, selon le cas, à des Actifs Verts Éligibles, l'émetteur investira le solde du produit net, à son entière discrétion, en espèce et/ou équivalent et/ou dans d'autres instruments négociables liquides. Ce dernier s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réallouer dès que possible, les fonds issus du remboursement des prêts, ou de tout autre forme de financement qui cesserait de constituer un actif vert éligible, au financement de nouveaux Actifs Verts Éligibles.



Données techniques de cette émission

Description

Émetteur : BNP Paribas S.A.

Rating de l'émetteur : A+ (negative outlook) chez Standard & Poor's, Aa3 (stable outlook) chez Moody's et AA- (negative outlook) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Plus d'informations sur les ratings sur <https://invest.bnpparibas.com/en/debt-ratings>.

Titres

Valeur nominale : 1.000 EUR.

Montant de l'émission : maximum 25 millions EUR.

Code ISIN : XS2237419671

Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.

Durée & Prix

Date d'émission et de paiement : 11 janvier 2021.

Prix d'émission : 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.

Prix de souscription : 102% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.

Échéance : 11 janvier 2027, soit une durée de 6 ans.

Prix de remboursement : droit au remboursement à 90% minimum de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur.

Frais supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission :

- **Frais de distribution** BNP Paribas Arbitrage verse à Beobank NV/SA une commission d'un montant indicatif de 1,55% du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur www.beobank.be).
- **Frais liés à la structuration et à la gestion des titres :** 1,90% du montant nominal souscrit. Les frais repris ci-dessus sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Les frais de distribution (d'un montant indicatif maximum de 2,50% du montant effectivement placé), ainsi que les frais de structuration (qui s'élèvent également à un montant indicatif maximum de 2,50% du montant effectivement placé), sont déjà inclus dans le prix d'émission (100%) et s'élèvent au total à un montant maximum de 5% du montant effectivement placé.

Frais non inclus dans le prix d'émission :

- **Frais d'entrée** de 2% du montant nominal souscrit, perçus par Beobank NV/SA en sa qualité de distributeur.
- **Frais de sortie :**
 - **à l'échéance des titres :** pas de frais de sortie ;
 - **avant l'échéance des titres :** 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché.
- **Autres frais :** pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par Beobank NV/SA à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur <https://www.beobank.be/fr/particulier/>.

Données techniques de cette émission (suite)

Profil d'investisseur

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil «modéré à dynamique». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur www.beobank.be. Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences.

Fiscalité belge

Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge

Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription).
- TOB de 0,35% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.600 EUR par opération).

Services plaintes

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes : Beobank NV/ SA Customer Service Center, Boulevard Général Jacques 263G, 1050 Bruxelles ou par mail au contactinfo@beobank.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be). E-mail : Ombudsman@Ombudsfin.be / Tél. : +32 2 545 77 70.

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 26 octobre 2020 à 9h au 29 décembre 2020 à 16h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Beobank NV/SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.



Pour plus
d'informations,
prenez rendez-vous
dans **votre agence
Beobank** ou surfez
sur **beobank.be**

Date : / /

Nom Prénom :

Signature : **Je déclare avoir reçu ce document de 10 pages concernant
BNP Paribas S.A. (FR) Callable Green Certificate 2027 avant la souscription.**

.....

(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)